

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du mardi 18 juin 2024

Date de la convocation

Le 10 juin 2024

Date de l'affichage

Le 10 juin 2024

Présents :

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures 15 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS, PEREIRA, OUIN, LACOMBLE, DERWEDUWEN, MM ELIE, TESTARD, MARY, NACHUN, FAUCHEUX, FRANCOIS Marc.

Excusée :

Mme PEAUCELLIER

Avait donné procuration :

Mme PEAUCELLIER à Mr PAILLART

Secrétaire de séance :

Mr ELIE

A l'ordre du jour

- Adoption du Procès-Verbal du mardi 9 avril et du lundi 27 mai 2024
- Décision modificative n°1 au budget primitif 2024
- Tarif cantine garderie au 1^{er} septembre 2024
- Location salle annexe - règlement en cas de prêt gracieux lors d'un décès
- Cté Agglo du Beauvaisis : Marché de service de transport vers les complexes aquatiques communautaires
- ADTO : nomination d'un délégué suppléant aux assemblées générales
- SE 60 : renouvellement d'adhésion au groupement électricité pour 2026-2029
- Changement de grade et revalorisation indiciaire – agent entretien et responsable cantine
- Colis des aînés, repas des aînés 2024 - animation (coût de la dépense)
- Plan de division d'une parcelle (commune de Milly et Herchies)
- Questions diverses.

Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire préside et remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Il demande le rajout de 3 points supplémentaires à l'ordre du jour de la réunion :

- Droits de préemption
- Contrat de travail – agent cantine école
- Avenant à la convention de location d'une parcelle communale AB n°139 rue Roger Froissart et l'EARL TESTARD

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout de trois points supplémentaires.

1 - Adoption du Procès-Verbal du mardi 9 avril et lundi 27 mai 2024

Pas de remarque.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes rendus et signe le registre.

2 – Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2024 :

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

Proposition de Madame FRANCOIS :

Décision Modificative n°1 au budget primitif 2024 – équilibre budgétaire à la demande de la trésorerie

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
681/042 - Opérations ordres – Dotation aux amortissements	+ 7 050 €		
68 – 681 – Réel -Dotation aux amortissements	- 6 900€		
011 - 618 - Divers	- 150€		
TOTAL	0 €		0 €

Décision Modificative n°2 au budget primitif 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<u>Constructions bâtiments publics</u> Compte : 2131 Opération : 410 Remplacement luminaires LED mairie	+ 2 500 €	<u>Virement de la section de fonctionnement</u> Compte 021	+ 5 000 €
<u>Autre matériel et outillage</u> Compte : 21578 Opération : 409 2 débroussailleuses	+ 2 500 €		
TOTAL	0 €		0 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<u>Virement à la section d'investissement</u>	+ 5 000 €		
Compte 023			
<u>Achat de prestations de services</u>	+ 2 000 €		
Compte 6042			
<u>Autre personnel extérieur</u>	+ 3 000€		
Compte 6218			
<u>Publicité publications relations publiques</u>	+ 4 000€		
Compte 623			
<u>Autres charges sociales</u>			
<u>CNP</u>	+ 5 000 €		
Compte 6470			
<u>Autres emplois aidés</u>			
Compte 64168	- 3 000€		
<u>Personnel titulaire</u>			
Compte 6411	- 3 000€		
<u>Indemnités fonction élus</u>			
Compte 65311	- 1 000€		
<u>Charges de sécurité sociale et prévoyance</u>	- 7 000€		
Compte 6450			
<u>Ent réparat° voirie</u>	- 1 000 €		
Compte 61523			
<u>Divers services extérieurs</u>	- 2 000 €		
Compte 618			
<u>Concours divers</u> (cotisations)	- 2 000 €		
Compte 6281			
TOTAL	0 €		0 €

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Décisions Modificatives n°1 et 2 au budget primitif 2024 comme ci-dessus énumérée.

3 – Tarif cantine/garderie 2024/2025

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame PEREIRA.

Proposition de Madame PEREIRA :

Augmentation au 1^{er} septembre 2024 des tarifs cantine et garderie de 2 % en fonction de la loi en vigueur, soient :

- | | |
|--|--------|
| - enfants de la maternelle résidant à Herchies | 4.10 € |
| - enfants du primaire résidant à Herchies | 4.35 € |

- enfants venant de l'extérieur 4.66 €
- garderie 1,82 € (par session de garde)

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette augmentation de tarifs applicable au 1er septembre 2024.

4 – Droits de préemption : vente habitation 7 rue Eglise et lot de pêche AC19

Proposition de Monsieur PAILLART :

Vente habitation 7 rue Eglise et lot de pêche AC19

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.

5 – Contrats de travail – agents cantine école

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame PEREIRA.

Proposition de Madame PEREIRA :

Contrat de Madame Sandra FISSIER : contrat de travail de droit public contractuel à durée déterminée – adjoint technique - à effet du 25 août 2024 pour 1 an – 20h/semaine modulables, entretien des locaux communaux, aide à la cantine, garderie du soir.

Mme FRANCOIS précise que le temps d'emploi sera annualisé et la rémunération hebdomadaire calculée sur 16h33 minutes.

Contrat de Madame Diane NIVEL : renouvellement contrat de travail de droit public contractuel à durée déterminée pour un temps non complet : 16h/semaine modulables à effet du 9 septembre 2024 pour 1 an. Annualisation du temps d'emploi. Rémunération hebdomadaire calculée sur 12h32 minutes.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes ci-dessus énumérés et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants.

6 – Avenant à la convention de location d'une parcelle communale AB n°139 rue Roger Froissart et l'EARL TESTARD

Proposition de Monsieur PAILLART :

En 2022 la commune a coupé et replanté des peupliers dans la parcelle communale rue Roger Froissart qui est louée à l'EARL TESTARD.

Début 2024, 50% des peupliers ont été coupé par le vent au ras des armatures (corsets) qui protégeaient le tronc. Au printemps l'EARL a mis ses vaches dans la pâture et celles-ci ont grignoté les tiges restantes (coût du préjudice estimé à 800€ environ).

Monsieur Aurélien TESTARD propose d'indemniser la commune en versant annuellement 50€ supplémentaires sur le fermage de cette pâture et demande qu'en contrepartie qu'il n'y ait aucune nouvelle plantation.

Il précise que le fait de ne pas replanter permettrait que les bêtes puissent venir paître dès maintenant plutôt que d'attendre que les peupliers soient suffisamment grands. Plusieurs avantages à cette solution : pas d'entretien par les employés communaux (fauchage), plus de nuisances pour certains riverains (feuilles tombant dans leur propriété - problèmes pour capter la télévision).

Madame LACOMBLE fait remarquer que les peupliers avaient l'avantage de pomper l'eau.

Monsieur PAILLART répond qu'avec les périodes de sécheresse, il y a moins de risque d'inondations dans cette pâture.

A l'appui de sa demande Monsieur Aurélien TESTARD précise qu'un accord avait été passé avec la municipalité pour que ses bêtes n'aillent plus pendant 3 ans dans la pâture située rue des forges (l'EARL pouvait récolter uniquement le foin). En contrepartie la commune ne réclamait pas de fermage pendant cette durée, cette proposition décente lui fait subir une perte d'espace pour ses bêtes.

Monsieur le Maire propose de faire un AVENANT à la convention de location qui lie les deux parties en augmentant de 50€ annuel le fermage de la pâture située rue Roger Froissart.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'augmenter de 50€ annuellement le fermage de la pâture située rue Roger Froissart et autorise Monsieur le Maire à signer l'AVENANT correspondant.

7 – Location salle annexe – règlement en cas de prêt gracieux lors d'un décès

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS suite à une demande de prêt de la salle annexe pour un deuil.

Madame PEREIRA a demandé le prêt de la salle pour organiser en son nom, un pot du souvenir après la cérémonie au crématorium de son beau-frère, conjoint de sa sœur (enfant du village et dont la famille réside à Herchies).

Le prêt de la salle lui a été refusé car le défunt et son épouse n'habitaient pas la commune.

Madame PEREIRA précise qu'elle ne veut pas de passe-droit mais demande que les conditions soient clairement explicites sur les textes car si elle a pu mal interpréter les procès-verbaux de 2019 et 2022 repris dans le livret municipal et le site internet de la commune, d'autres personnes pourraient les interpréter de la même manière.

Madame FRANCOIS clarifie le règlement de location de la salle annexe en cas d'obsèques : prêt gratuit uniquement si le défunt résidait à Herchies et location pour tous les autres cas de décès.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir cette clarification.

8 – Cté Agglomération du Beauvaisis : marché de service de transport vers les complexes aquatiques communautaires

Monsieur PAILLART donne lecture du courrier de la Cté d'Agglomération du Beauvaisis concernant les transports gérés par la CAB.

Il précise que les enfants de l'école d'Herchies vont à la piscine de Savignies par le biais du Bassin de Natation de Savignies dont la commune est adhérente. La piscine de Savignies n'est pas d'intérêt communautaire. Le transport est géré par la structure elle-même.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer au marché de service de transport vers les complexes aquatiques communautaires.

9 – ADTO : nomination d'un délégué suppléant aux assemblées générales

Monsieur PAILLART informe que suite à la démission de Monsieur Bernard DRELY, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué suppléant pour assister aux assemblées générales de l'Association ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise). Monsieur Benoit ELIE est déjà nommé délégué titulaire.

Madame Denise DERWEDUWEN se présente.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de nommer Madame Denise DERWEDUWEN déléguée suppléante pour représenter la commune à l'ADTO.

10 – SE 60 : renouvellement d'adhésion au groupement électricité pour 2026-2029

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

Depuis 2002, l'ouverture des marchés de l'énergie permet aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité pour alimenter leur patrimoine (bâtiments, éclairage public...). Conformément à ses statuts, le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture des marchés d'électricité et de gaz et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le Comité Syndical, réuni le 28 février 2024, a confirmé la constitution d'un groupement d'achat d'énergies et validé la convention constitutive correspondante. Le coordonnateur du groupement est le Syndicat d'Energie de l'Oise. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'adhésion au groupement d'achat d'énergies coordonné par le SE60 pour l'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C5 (sites de puissance ≤ 36 kVa) et services associés et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

11 – Changement de grade et revalorisation indiciaire – agent entretien et responsable cantine

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

Considérant le travail effectué par Madame Françoise HENIN en tant que responsable de la cantine et agent d'entretien à temps non complet, que celle-ci n'a pas subi de revalorisation indiciaire depuis plusieurs années, Mme FRANCOIS propose qu'à compter du 1^{er} août 2024 celle-ci soit rémunéré sur la base de IB 446 et IM 397 avec échelon 9.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter du 1^{er} août 2024, Madame Françoise HENIN percevra une rémunération mensuelle au prorata du temps de travail (13h hebdomadaire poste d'agent responsable de la cantine/garderie contractuel et 10h hebdomadaire au poste d'agent de services techniques contractuel) afférent à son emploi sur la base de l'indice IB 446, IM 397 échelon 9 du grade de recrutement.

12 – Colis des aînés, repas des aînés 2024 -animation (coût de la dépense)

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

Suite à la réunion avec la commission fêtes et cérémonies en date du 25 juin il a été retenu ce qui suit :

Repas des aînés :

- dimanche 3 novembre 2024 à la salle pluriscolaire d'Herchies
- traiteur : Monsieur Hébert de Grandvilliers est retenu pour le repas – coût du repas :
39€/pour les personnes de plus de 60 ans d'Herchies (pris en charge par la commune)
40€/pour les personnes accompagnantes et extérieures
- animation : Betty/Tandem 2 – coût 750€ (3 personnes de prévu pour animer le repas – 1 chanteuse, piano violon et guitare)

Colis des aînés :

Coût du colis : 44.53€ pour les personnes seules 55.35€ pour les couples

- répartition des tâches :
Madame OUIN : doit rechercher un fournisseur pour les sacs
Madame DERWEDUWEN : doit rechercher un fournisseur pour les confitures
Monsieur NACHUN : doit rechercher un fournisseur pour le pâté
Monsieur PAILLART : doit rechercher un fournisseur pour le vin
Madame FRANCOIS : doit rechercher un fournisseur pour les chocolats

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et valide les propositions faites par la Commission fêtes et cérémonies ci-dessus énumérées.

13 – Plan de division d'une parcelle (commune de Milly sur Thérain)

Proposition de Monsieur PAILLART :

Il y a une quarantaine d'année, la commune d'Herchies avait vendu des terrains à des propriétaires de la commune de Milly sur Thérain pour faire l'acquisition de la salle annexe PACCHIONI.

En mai 2024 un propriétaire de ces terrains avec un bungalow sur le territoire de la commune de Milly nous a fait savoir qu'il ne pouvait pas vendre sa parcelle au motif qu'une partie de sa propriété était sur le territoire d'Herchies et non sur celui de Milly sur Thérain.

Proposition de Monsieur le Maire de vendre la parcelle à la commune de Milly sur Thérain à l'euro symbolique.

Frais de géomètre à la charge du propriétaire.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre à la commune de Milly sur Thérain cette parcelle à l'euro symbolique, autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs correspondant à cette vente.

13 – Questions diverses

✓ **Monsieur PAILLART** informe que le Conseil Départemental de l'Oise attribue une subvention de 500€ pour la reconstitution napoléonienne.

✓ **Monsieur PAILLART** donne lecture de l'invitation de l'Association Herchieschool pour la kermesse de l'école le vendredi 28 juin à partir de 17h. Le Conseil Municipal est convié. Monsieur FRANCOIS Marc demande de contacter les responsables de la manifestation afin que la composition des gâteaux soit affichée car certains enfants ont des allergies.

- Précise qu'il manque des assesseurs pour la tenue du bureau de vote pour les élections législatives. Madame Denise DERWEDUWEN fait remarquer que les conseillers ne devraient pas être absents ce jour là. La date des élections est connue bien en amont.

✓ **Madame FRANCOIS** donne le bilan de la brocante 2024

- 71 exposants (dont 7 professionnels)
- 277 ml vendus aux particuliers
- 39 ml vendus aux professionnels

Soit une recette de 1303€ qui sera reversée à Herchieschool dans le courant du mois de juillet. Cette brocante a été une réussite, les exposants étaient satisfaits.

- Informe que la gendarmerie de Marseille en Beauvaisis est passée en mairie pour faire le point sur le week-end Napoléonien. Ils ont conseillé de prévoir une inspection visuelle des sacs à l'entrée du stade, de prévoir une personne centralisatrice des problèmes sur le site, de consulter l'alerte météo pour les bivouacs et barnums de restauration de prévenir les riverains des coups de canon.

- Maison insalubre Laflandre 32 rue Georges Hernoux : s'est renseigné auprès du Centre des Impôts pour savoir si la taxe foncière était réglée.

✓ **Madame PEREIRA** informe que la remise des livres de fin d'année aux enfants de l'école s'effectuera le mardi 25 juin dans la matinée par Monsieur le Maire, les adjoints et les conseillers faisant parti de la commission des affaires scolaires.

Manifestations :

Mme PEREIRA : La Nature et Nous a eu lieu le samedi 15 juin (2ème édition). 12 kms – 4 parcours – Double de personnes inscrites par rapport à l'année dernière : 30 personnes inscrites dont 5 enfants, 6 encadrants. L'Association Herchieschool s'est associé cette année à notre action. Un diplôme a été remis par la municipalité aux 5 enfants présents.

Collecte totale : 19k160 pas moins de 4kg de plus que l'an dernier.

- ordures ménagères : 3,360 kg
- emballages : 7.280 kg
- verre : 6.70 kg
- mégots de cigarettes : 1,220kg
- déchets sauvages : 1,480 kg.

✓ **Monsieur NACHUN** : Bivouac Napoléonien : factures pour manifestation napoléonienne payées par la mairie.

Kaleidanscope : don de 2 000€ : remise du chèque en mains propres par Sylviane LACOMBLED – Présidente

- Informe que le Président du Club de foot (Eric Pruvost) lui a signalé que le chauffage était toujours en marche. Il lui a fait constater que la porte du vestiaire était endommagée en bas et que chauffage passait a cet endroit.

✓ **Monsieur TESTARD** : souhaite savoir d'où vient l'eau potable car pas consommable.

✓ **Monsieur Marc FRANCOIS** : souhaite savoir si les peintures au city stade seront réalisées prochainement. Madame FRANCOIS précise que c'est impossible pour le moment à cause de la météo.

- Souhaite des informations sur l'éclairage du stade de foot.

Madame FRANCOIS informe qu'elle a rendez vous avec le SE60 prochainement pour élaborer le dossier de demande de subvention « mise en lumière du patrimoine » taux de subvention : 20%.

✓ **Madame OUIN** : place du village endommagée par les manèges des forains à cause du mauvais temps.

✓ **Madame LACOMBLED** : fleurs à la Peupleraie

En fin de séance, il est remis aux conseillers municipaux les lettres d'information sur le PLUi. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

La séance est levée à 22h20.